

# DÉCLARATION FINALE DE LA TABLE RONDE POUR UN PACIFIQUE PROPRE

La Table ronde pour un Pacifique propre :

consciente des difficultés que rencontrent les gouvernements nationaux et locaux des îles du Pacifique en matière de gestion, de traitement et d'élimination de toutes les catégories de déchets ;

attentive au fait que certains aspects de la réduction des déchets et de la prévention de la pollution font partie des Objectifs de développement durable 3, 6, 11 et 12 des Nations Unies, ainsi que du projet de développement des Nations Unies pour les PÉID, « Samoa, la voie à suivre » ;

consciente également du cadre stratégique permettant la mise en œuvre de la stratégie « Pacifique plus propre 2025 » et de son projet de mise en œuvre y afférent, adopté par la vingt-sixième Conférence des représentants du PROE ;

### Convient que:

concernant la question du renforcement des capacités humaines, nous :

- 1. *améliorons, reconnaissons* et *utilisons* les initiatives de formations disponibles auprès des institutions nationales, régionales et internationales afin de poursuivre un perfectionnement professionnel continu en matière de gestion améliorée des déchets et de lutte contre la pollution ;
- 2. *adoptons* les divers modes de capacité technique disponibles aux niveaux nationaux et régionaux, dans les domaines de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution ;
- 3. *reconnaissons* le besoin de développer une offre de formations uniformisée et coordonnée à tous les niveaux de participation dans la réduction et la gestion des déchets ;
- 4. *soutenons* la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour toutes les formations en matière de réduction et de gestion des déchets ;
- 5. reconnaissons la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes institutionnels visant à faciliter la coopération entre les habitants d'Océanie dans le domaine de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution ;

- 6. reconnaissons et continuons de développer le Registre régional de compétences en matière de gestion des déchets, c'est-à-dire, la « Base de données des îles Pacifique pour le renforcement des capacités (PIDOC) », afin d'y inclure les ONG et les organisations confessionnelles ;
- 7. soutenons les formations en matière de gestion régionale des déchets solides et dangereux, de gestion des produits chimiques et de prévention de la pollution disponibles au niveau national ;
- 8. soulignons la nécessité de reconnaître les experts nationaux et régionaux en matière de déchets, comme des éléments essentiels à l'amélioration de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution ; et
- 9. *examinons* le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour maximiser la promotion de la gestion des déchets ;

Concernant la question de l'élaboration de politiques et de règlements, nous visons à :

- 10. *encourager* les États et territoires insulaires océaniens à adopter et faire appliquer un cadre législatif solide traitant les questions des déchets et de la pollution ;
- 11. *promouvoir* les cadres juridiques qui utilisent des outils économiques permettant de réduire la génération de déchets ;
- 12. *encourager* les États et territoires insulaires océaniens à établir et maintenir un bureau consacré à cette fonction, et à allouer un budget aux activités de gestion des déchets et de lutte contre la pollution :
- 13. générer, gérer et diffuser des données qualitatives et quantitatives fiables, en fonction de définitions convenues, afin de garantir la réalisation des objectifs et de fournir des informations solides pour des projets et actions de développement ; et
- 14. *élaborer* un programme régional de recherche qui encourage la mise en œuvre efficace d'initiatives de gestion des déchets et de lutte contre la pollution dans le Pacifique.

Concernant la question de la mise en œuvre des meilleures pratiques, nous voulons :

- 15. identifier les éléments clés des meilleures pratiques océaniennes afin de guider les États et territoires insulaires océaniens, les agences du CORP et les bailleurs de fonds dans l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets;
- 16. reconnaître qu'il est nécessaire de partager les enseignements tirés des expériences, les informations et les données dans la région, en collaboration avec les parties prenantes, notamment, les organismes donateurs ; et
- 17. reconnaître qu'il faut optimiser la coopération entre les habitants d'Océanie, afin de renforcer les capacités régionales en matière de gestion des déchets et de prévention et de lutte contre la pollution.

Concernant la question de la promotion de la participation du secteur privé, nous voulons :

- 18. évaluer et comprendre le fonctionnement des partenariats public-privé (PPP) et les manières de les utiliser en vue de contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux repris dans la stratégie « Pacifique plus propre 2025 »;
- 19. apprendre des PPP existants et d'autres modèles de participation du secteur privé dans le domaine des déchets et identifier les avantages et les difficultés ;
- 20. *préparer* des documents d'orientation régionaux axés sur la création de PPP dans le secteur des déchets, en collaboration avec les organismes concernés ;
- 21. *identifier et/ou élaborer* une série de modèles de transaction normalisés et appropriés pour les PPP du secteur des déchets ; et
- 22. reconnaître la singularité des cultures et du patrimoine du Pacifique et promouvoir la participation des groupes communautaires, des organisations confessionnelles, des ONG, des OSC et des citoyens, y compris des femmes et des jeunes dans la réduction des déchets et la prévention de la pollution.

Concernant la question de la promotion de meilleures pratiques au moyen de l'échange régional et de l'éducation communautaire, nous voulons :

## Dans le cadre de la gestion des déchets produits par les catastrophes :

- 23. élaborer le cadre régional sur la gestion des déchets produits par les catastrophes en accord avec la stratégie régionale sur le changement climatique et le développement à l'épreuve des catastrophes dans le Pacifique et autres documents pertinents ;
- 24. *élaborer* un outil d'estimation normalisé permettant d'estimer le volume de déchets produits par les catastrophes et le coût y afférent, à incorporer dans les processus de PDNA; et
- 25. *élaborer* la base de données d'experts, de groupes communautaires, d'organisations confessionnelles, d'ONG, d'OSC et de citoyens, y compris les femmes et les jeunes, sur la gestion des déchets produits par les catastrophes et fournir des possibilités d'emploi et de formation.

### Dans le cadre de la récupération des déchets « verts » :

- 26. promouvoir la récupération de ressources provenant de déchets « verts » pour éviter de les mettre dans une décharge ou de les brûler, ce qui est dangereux pour la santé humaine et l'environnement ; et
- 27. élaborer un document d'orientation visant à promouvoir la récupération de ressources à partir de déchets « verts », et leur utilisation dans les États et territoires insulaires océaniens.

#### Dans le cadre du réseau régional de recyclage :

- 28. *mener* une étude de faisabilité sur les centres de recyclage dans le Pacifique pour récupérer des matériaux recyclables, notamment des déchets en papier et en plastique ;
- 29. élaborer un document d'orientation pour promouvoir le recyclage dans les ÉTIO ; et
- 30. *créer* un centre d'information sur le recyclage, et examiner la possibilité d'instaurer « l'Association régionale océanienne de recyclage ».

#### Dans le cadre de la coordination et de la mobilisation des ressources :

- 31. *élaborer* une matrice, identifier et combler les lacunes existantes actuellement qui ne sont pas prises en compte par les activités financées par les partenaires de développement, et traiter les projets au sein des activités de gestion des déchets et de lutte contre la pollution ;
- 32. *renforcer* la coopération et la collaboration au niveau national avec les partenaires de développement grâce à la Table ronde sur un Pacifique propre, la plateforme du PROE et le PRIF ; et
- 33. *encourager* la mise sur pied de groupes de travail techniques régionaux dans le cadre de la Table ronde pour un Pacifique propre, le cas échéant.

### Dans le cadre d'autres sujets pertinents, nous visons à :

- 34. souligner que des mesures devraient être prises pour réussir à prévenir et réduire la génération de tous les déchets, afin de permettre de dissocier la croissance économique et les impacts environnementaux y afférents de la génération de déchets et pour améliorer la collecte, la séparation, le recyclage, le retour, la récupération et l'élimination finale de ces déchets ;
- 35. *demander* au Secrétariat de présenter un rapport tous les six mois sur la mise en œuvre de ce projet pendant la période bisannuelle à venir.
- 36. reconnaitre le besoin de revoir les indicateurs de performance de la gestion des déchets afin de garantir leur conformité aux cadres en vigueur, facilitant l'évaluation conformément aux normes mondiales.